

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 février 2012**  
~~~~~

**REQUALIFICATION DES RUELLES DU CENTRE ANCIEN - COMMUNE D'ARGELLIERS  
PLAN DE FINANCEMENT**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 février 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Christian LASSALVY, Mme Maguelonne SUQUET, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. David CABLAT, Monsieur Christian DOUCE, M. Pascal DELIEUZE -M. Jean-Claude BOSCH suppléant de M. Jean-Marcel JOVER, M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Armando COSTA FARIA suppléant de M. Frédéric GREZES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Claude CROS suppléant de M. Jean-Pierre BOUDES

Procurations : M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE à M. Philippe SALASC, Mme Anne-Marie DEJEAN à M. Christian LASSALVY, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés : M. Jérôme CASSEVILLE, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Jean-Pierre DURET, M. André YVANEZ, M. Bernard DOUYSSSET

Absents : M. Maurice DEJEAN, Mme Catherine JOSIEN, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE

Quorum : 23	Présents : 34	Votants : 37	Pour 37 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que la commune d'Argelliers a souhaité mettre en œuvre un programme de requalification des ruelles du centre ancien : Rue du Barry, Impasse du Four, La Placette, Rue de l'Eglise, Impasse de la Poste, Impasse du presbytère, Rue du Presbytère, Rue de l'Ancienne Eglise, Plan de la Vielle Eglise, Plan du château, Plan du Boutonnet.

Vu que les principaux objectifs de requalification de ces espaces publics sont de traiter de façon homogène les sols au niveau du choix des matériaux de recouvrement sur l'ensemble des espaces et de gérer les eaux pluviales.

Vu que l'opération présente une emprise d'environ 1 650 m<sup>2</sup>.

Vu que suite à une procédure de consultation initiée au mois de novembre 2011, l'étude de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement P. THIBAULT (Lodève) associé au bureau d'études INSE (Onet le Château).

Vu que la commune a émis un avis favorable à ce programme le 3 janvier 2012.

Considérant que le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 420 000 € HT (382 400 € HT de travaux, 37 600 € HT d'étude de maîtrise d'œuvre, d'études complémentaires et de frais divers).

Considérant que dans le cadre de cette opération, des financements peuvent être notamment sollicités auprès de l'Etat, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon, du Conseil général de l'Hérault et de Hérault Energie.

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat, le Conseil Régional Languedoc-Roussillon, le Conseil général de l'Hérault, Hérault Energie, et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 583 le - 2 MARS 2012  
Publication le - 5 MARS 2012  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120227-1HC40189-DE  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Commune d'Argelliers

Communauté de Communes  
Vallée de l'Hérault

**Plan de financement prévisionnel  
Requalification des ruelles du centre ancien**

<i><b>DEPENSES</b></i>			<i><b>RECETTES</b></i>		
<b>POSTES</b>	<b>MONTANT (HT)</b>	<b>TAUX</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>MONTANT (HT)</b>	<b>TAUX</b>
Maitrise d'œuvre et frais divers	37 600,00 €	9%	Etat - DETR 2012	84 000,00 €	20%
Travaux	382 400,00 €	91%	Conseil régional Languedoc-Roussillon	84 000,00 €	20%
			Conseil général de l'Hérault	45 000,00 €	11%
			Hérault Energies	10 500,00 €	3%
			<b>PART FINANCEURS</b>	<b>223 500,00 €</b>	<b>53%</b>
			<b>PART COMMUNE - Argelliers</b>	<b>196 500,00 €</b>	<b>47%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>420 000,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>420 000,00 €</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>502 320,00 €</b>		<b>TOTAL TTC</b>	<b>502 320,00 €</b>	